





DESCRIPTIF DES SALLES DE REUNION ET DES BUREAUX EN LOCATION DU SIZIAF

Dans les bâtiments du SIZIAF, deux grandes salles de réunions et deux bureaux sont disponibles à la location :

Salle de réunion n° 1	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surface totale de la salle : 100 m². ➤ Nombre de places assises : de 06 à 100 personnes suivant configuration. ➤ Equipée d'un système de vidéo-projection avec retour écran. ➤ Salle équipée d'un système d'enregistrement audio. ➤ Hotspot gratuit et illimité. 	
Salle de réunion n° 2	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surface totale de la salle : 78 m². ➤ Modulable en deux parties (33,5 m² + 44,5 m²) grâce à des cloisons amovibles ➤ Nombre de places assises : de 40 à 60 personnes suivant configuration. ➤ Equipée d'un écran de projection et d'un tableau blanc. ➤ Salle équipée d'un système de micros sans fil. ➤ Accès indépendant des bureaux du SIZIAF. ➤ Petite cuisine avec coin repas disponible. ➤ Mise à disposition des locataires d'une cafetière et d'une bouilloire. ➤ Hotspot gratuit et illimité. 	

Bureau n° 1	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surface totale du bureau : 17 m². ➤ Bureau entièrement meublé. ➤ Peut accueillir de 2 à 4 personnes. ➤ Accès indépendant des bureaux du SIZIAF. ➤ Ligne téléphonique et téléphone à disposition. ➤ Hospot gratuit et illimité. 	
Bureau n° 2	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surface totale du bureau : 21 m². ➤ Accès indépendant des bureaux du SIZIAF. ➤ Peut accueillir 6 à 8 personnes ➤ Ecran blanc de projection. ➤ Hospot gratuit et illimité. 	

L'accès à ces salles et bureaux se fera à l'arrière du bâtiment du SIZIAF. Un parking de 50 places est disponible.



Ces salles de réunions sont prêtées gracieusement aux entreprises du Parc des industries qui en font la demande.

Cette demande est à formuler auprès du secrétariat du SIZIAF et peut se faire :

- Soit par téléphone au 03 21 08 60 86
- Soit par télécopie au 03 21 69 58 00
- Soit par mail : contact@siziaf.com

Rappel :

La consommation d'alcool se fait sous l'entière responsabilité de l'entreprise utilisatrice de la salle. Le SIZIAF décline toute responsabilité quant aux problèmes pouvant découler d'un abus d'alcool.